

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil communautaire n°2024-08

Séance du 12 février 2024

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
30	23	28

Date de la convocation
01/02/2024

Secrétaire de séance
J. VIGUIE

Le douze février deux-mille-vingt-quatre à dix-huit heures trente, le conseil communautaire de la Communauté de communes Saulieu-Morvan s'est réuni sous la présidence de Madame Maryse BOLLENGIER, Présidente, à Saint-Didier.

Etaient présents : A. BAKRY, M. BOLLENGIER, C. CANTALI, F. CAP, D. DUPUIS, A. FEUCHOT, A. GARCET, V. GARNIER, MC. GENOTTE, Y. JEGOU (1^{er} adjoint V. LOISIER), H. LOUIS, MC. OVERNEY, D. PASQUET, JP. QUESTE, E. ROSE, D. ROULOT, P. SIMONOT, JM. SIVRY, J. SOILLY, JP. THIVEYRAT, B. TURSIN, J. VIGUIE, G. VOISSARD (1^{er} adjoint F. GUERRIER)

Etaient absents ou excusés : A. DETALMINIL (pouvoir à JP. THIVEYRAT), C. LEPEE (pouvoir JM. SIVRY), M. LENOIR, E. LESNIEWSKA-CHOQUET, P. LOISON (pouvoir à E. ROSE), E. MAZILLY (pouvoir à MC GENOTTE), M. MAZILLY (pouvoir à H. LOUIS),

Objet : **MEMBRES SOCIOPROFESSIONNELS DU CONSEIL D'EXPLOITATION DU CENTRE SOCIAL**

Vu l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2023 portant modification des statuts de la communauté de communes Saulieu-Morvan,

Considérant le transfert vers la Communauté de communes Saulieu-Morvan du Centre Social à compter du 1^{er} janvier 2024,

Considérant que le choix du mode de gestion du Centre Social c'est porté par délibérations du 12 décembre 2023 (2023-074 et 2023-075) vers une régie dotée de la seule autonomie financière et que selon les statuts de cette régie, six membres socioprofessionnels doivent être délibéré par le Conseil Communautaire.

Considérant la proposition faite par la Présidente et la Vice-présidente,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DESIGNE** comme membre socioprofessionnel pour la régie dotée de la seule autonomie financière « Centre Social » :

- Madame Martine Daux,
- Monsieur Olivier Bougon,
- Madame Emilie Jourdain,
- Monsieur Olivier Péré,
- Madame MF Dodane ,
- Monsieur Francis Garnier,

Pour extrait conforme,
La présidente,
Maryse BOLLENGIER



99_DE-021-242101442-20240212-2024_08-DE

Acte certifié exécutoire

- par affichage le : **19 FEV. 2024**